

Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

POUVOIR D'ACHAT DES TERRITORIAUX

Plus de 1 000 produits passés au crible, des Hausses de 5 % à 48 %

Source : 60 Millions de consommateurs, Institut National de la Consommation

Contre une Revalorisation du point d'indice de 0,8 %, pour 2008 !!!

NON !! Nous ne pouvons concevoir **L'INACCEPTABLE**. Les seuls moyens de maintenir le pouvoir d'achat des Fonctionnaires, ceux qui restent les plus équitables et les plus réalistes sont la revalorisation des grilles indiciaires pour permettre le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 5 ans, et la revalorisation annuelle et systématique du point d'indice par indexation sur le taux d'inflation.

LES TRAITEMENTS DE CERTAINS GRADES DE LA FPT (HORS PRIMES)*

Adjoint Administratif ou Technique (2^e classe, catégorie C, échelle 3)

Traitement net en début de carrière : 1082,90 €
Traitement net en fin de carrière : 1343,90 €

Gardien de Police Municipale - (catégorie C)

Traitement net en début de carrière : 1082,90 €
Traitement net en fin de carrière : 1392,27 €

Rédacteur - (catégorie B)

Traitement net en début de carrière : 1136,47 €
Traitement net en fin de carrière : 1751,69 €

Technicien Supérieur - (catégorie B)

Traitement net en début de carrière : 1165,27 €
Traitement net en fin de carrière : 1789,53 €

Psychologue - (catégorie A)

Traitement net en début de carrière : 1320,90 €
Traitement net en fin de carrière : 2489,45 €

Salaire - Coût de la Vie

=

Perte de pouvoir d'achat

* Sachant que :

- Le régime indemnitaire des agents titulaires représente, en moyenne, 12,6 % de la rémunération.
- 50 % des collectivités, ne disposeraient pas de régime indemnitaire.
- 70 % des effectifs de la FPT sont des agents de catégorie C, dont la majorité ne perçoit pas de régime indemnitaire.

Le SAFPT revendique

Une revalorisation des grilles indiciaires pour compenser la perte du pouvoir d'achat subi depuis de nombreuses années !!!

Une revalorisation systématique du point d'indice en fonction du taux d'inflation.

Un régime indemnitaire minimum obligatoire pour tous les agents territoriaux

